

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE FINA O SICAV
ARRETEE AU 31 MARS 2009**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2009**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale constitutive de la société « FINA O SICAV », et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société « FINA O SICAV » au 31/03/2009, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net pour la période du 01/01/2009 au 31/03/2009.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2009, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

L'examen de l'actif net de la « FINA O SICAV » nous a permis de relever un dépassement des seuils suivants :

1. Seuil de 10 % de l'actif net prévu par l'article 29 paragraphe 2 de la loi 2001-83 et relatif à la détention des titres émis ou garantis par un même émetteur.

En effet, la « FINA O SICAV » détient au 31/03/2009 des obligations souscrites dans les emprunts obligataires suivants :

UNIFACTOR	13,47%
TLS 2008/1	14,95%
HLS 2008/1	15,10%
ATL 2008	15,02%
AB 2008 cat B	15,09%
BH 2008	20,11%

2. L'actif net de la « FINA O SICAV » est employé au 31/03/2009 à raison de 99,51 % dans des valeurs mobilières, ce qui est en contradiction avec le seuil maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25/09/2001.

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est décrit aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « FINA O SICAV », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « FINA O SICAV » au 31/03/2009.31/03/2008.

**Le Commissaire aux Comptes
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2009
(Montants exprimés en dinar)**

ACTIF	NOTE	Au 31/03/09	Au 31/03/08	Au 31/12/2008
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		2 074 607	1 115 831	2 682 870
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	0	97 600	0
b- Obligations et valeurs assimilées	3-1	2 074 607	501 729	2 173 098
c- Autres valeurs		0	0	0
d- Emprunt d'Etat		0	516 503	509 771
AC2- Placements monétaires et disponibilités		24 262	873 821	60 622
a- Placements monétaires			601 885	
b- Disponibilités	3-11	23 955	271 936	60 622
AC3- Créances d'exploitation	3-4	307	4 718	0
AC4- Autres actifs				
TOTAL ACTIF		2 099 176	1 994 371	2 743 492
PASSIF		14 091	5 217	13 671
PA1- Opérateurs créditeurs	3-7	7 760	5 217	7 860
PA2- Autres créditeurs divers	3-8	6 331	0	5 811
TOTAL PASSIF		14 091	5 217	13 671
ACTIF NET				
CP1- Capital	3-5	1 988 634	1 975 781	2 628 932
CP2- Sommes distribuables	3-6	96 145	13 373	100 889
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		75 689	0	0
b- Sommes distribuables de la période		20 456		100 889
ACTIF NET		2 084 780	1 989 154	2 729 820
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 099 176	1 994 371	2 743 492

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	NOTE	Du 01/01/09	Du 01/01/08	Du 01/01/2008
		Au 31/03/09	Au 31/03/08	Au 31/12/2008
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		28 988	6 837	114 000
a- Dividendes	3-2	0	0	9 120
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	27 508	6 837	80 987
c- Revenus des autres valeurs	3-2	0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs	3-2	1 479	0	23 893
PR 2- Revenus des placements monétaires	3-3	307	12 340	17 018
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		29 295	19 177	131 018
CH 1- Charges de gestion des placements	3-9	4 288	3 597	19 084
REVENU NET DES PLACEMENTS		25 007	15 580	111 933
PR 3- Autres produits				
CH 2- Autres charges	3-10	1 814	1 626	7 704
RESULTAT D EXPLOITATION		23 193	13 954	104 229
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		-2 737	-581	-3 341
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		20 456	13 373	100 889
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 737	581	3 341
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			415	0
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		21 372	742	-2 248
- Frais de négociation				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		44 565	15 111	101 982

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Du 01/01/2009	Du 01/01/2008	Du 01/01/2008
	Au 31/03/2009	Au 31/03/2008	Au 31/12/2008
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	44 565	15 111	101 982
Résultat			
a- d'exploitation	23 193	13 954	104 229
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	415	0
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 372	742	-2 248
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		0	0
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-689 606	1 974 043	2 627 839
a- Souscriptions	1 667 241	4 069 768	14 115 223
- Capital	1 591 900	4 057 300	13 906 300
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	6 812	225	-9 223
- Régularisation des sommes distribuables	68 529	12 243	218 146
- Droits d'entrée			
b- Rachats	2 356 847	-2 095 725	11 487 384
- Capital	2 248 900	-2 082 300	11 275 900
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	11 482	-602	-10 002
- Régularisation des sommes distribuables	96 465	-12 824	221 487
- Droit de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET	-645 041	1 989 154	2 729 820
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de période	2 729 820	0	0
b- en fin de période	2 084 779	1 989 154	2 729 820
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>			
a- en début de période	26 304	0,000	0
b- en fin de période	19 734	19 750,000	26,304
VALEUR LIQUIDATIVE AU DEBUT DE LA PERIODE	103,779	100,000	0,000
VALEUR LIQUIDATIVE A LA FIN DE LA PERIODE	105,644	100,716	103,779
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	7,280	3,111	3,850

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2009**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2009 à 2 074 607 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2009
Coût d'acquisition	2 000 000
- Obligations et valeurs assimilées	2 000 000
- Emprunts d'Etat (BTA)	0
Plus ou moins values potentielles	
Intérêts courus	74 607
- sur Obligations et valeurs assimilées	74 607
- sur BTA	0
Total	2 074 607

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres s'élèvent au 31/03/2009 à 28 988 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2009
- Revenus des Obligations	27 508
- Revenus des emprunts d'Etat	1 480
Total	28 988

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2009 à 307 DT, et représente le montant des revenus du compte des dépôts :

Libellé	31/03/2009
- Revenus comptes de dépôts	307
Total	307

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/12/08	
- Montant	2 628 932
- Nombre de titres	26 304
- Nombre d'actionnaires	8
Souscriptions réalisées	
- Montant	1 591 900
- Nombre de titres	15 919
Rachats effectués	
- Montant	- 2 248 900
- Nombre de titres	22 489
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	
- Plus values réalisées sur cession de titres OPCVM	21 372
- Variation des régul. des sommes non distribuables	-4 670
Capital au 31/03/2009	
- Montant	1 988 634
- Nombre de titres	19 734
- Nombre d'actionnaires	6

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/09 à 96 145 Dinars et correspond au résultat distribuable de la période. Il se présente comme suit :

Libellé	31/03/2009
Sommes distribuables de la période	23 193
Régularisation du résultat de la période	-2 737
Sommes distribuables des exercices antérieurs	75 689
Total	96 145

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2009 à 7 760 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2009
Gestionnaire	3 415
Dépositaire	4 345
Total	7 760

3- 7 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/09 à 6 331 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2009
- CMF	192
- C.A.C	6 138
- RS/BTA	1
Total	6 331

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2009 à 4 288 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/09
- Rémunération du gestionnaire	3 415
- Rémunération du dépositaire	873
Total	4 288

3- 10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2009 à 1 814 DT, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2009
- Redevance CMF	579
- Charges diverses	2
- C.A.C	1 233
Total	1 814

3- 11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2009 à 23 955 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2009
- Avoirs en banque	182 403
- Sommes à l'encaissement	0
- Sommes à régler	-158 448
Total	23 955

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINA O SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FINA O SICAV et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 31/03/2009 s'élèvent à 3 415 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 3 000 DT HT, l'an pour la première année et 5000 DT HT pour la deuxième année.

Les honoraires de l'« ATB » au 31/03/2009 s'élèvent à 873 DT.

4- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La FINACorp, prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINA.O.SICAV, tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaire et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu...